

PROVINCE DE QUÉBEC39^e LÉGISLATURE2^e SESSION**QUÉBEC, LE 19 OCTOBRE 2011**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 19 octobre 2011

Aujourd'hui, à quinze heures quarante minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 82 Loi sur le patrimoine culturel

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.